

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5653**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 17-19, rue Einstein et appartenant à la société Elvya

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007

Décision n° B-2007-5653

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 17-19, rue Einstein et appartenant à la société Elvya**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue Einstein à Villeurbanne, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 139 mètres carrés environ, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 249 de la section AI appartenant à la société Elvya.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, la société Elvya céderait le bien en cause libre de toute location ou occupation, à titre gratuit, conformément au permis de construire n° 069 266 06 0019 du 19 juillet 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 17-19, rue Einstein à Villeurbanne et appartenant à la société Elvya.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 individualisée le 10 janvier 2007 pour 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptable suivants : pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 822.

5° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés et de 158,59 € pour le document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,